

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

ANNEE 1953

---

Service des Commissions.

---

# BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mercredi 7 octobre 1953.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Présentant le tableau de l'activité diplomatique pendant les dernières semaines écoulées, le Président a évoqué les négociations de la Conférence de Rome relatives à la Communauté politique européenne : il n'apparaît pas que, lors de cette première rencontre, aient été résolues les questions les plus importantes, à savoir l'entrée de la France dans la communauté avec l'apport africain et, d'autre part, la solution du conflit latent entre le Conseil exécutif européen et le Conseil des Ministres nationaux.

La question de la Sarre demeure pendante aussi longtemps que la négociation n'aura pas été reprise entre le Chancelier Adenauer et le Ministre des Affaires Etrangères français, sur les lettres échangées en juillet dernier.

Les espoirs qu'avait laissé naître l'éventualité d'une Conférence à Quatre semblent compromis par la réponse du Gouvernement soviétique qui, dans sa note du 28 septembre, demande une Conférence à Cinq, et propose lui-même un ordre du jour concernant l'attitude vis-à-vis de l'Allemagne qui semble difficilement acceptable pour les Alliés.

Le Président a mis en relief le discours prononcé par M. Maurice Schumann à l'Assemblée des Nations Unies et a rapproché de ses déclarations le récent accord qui vient d'être conclu entre les Gouvernements français et américain, aux termes duquel le Gouvernement des Etats-Unis met à la disposition de la France, avant le 31 décembre 1953, une somme supplémentaire de 385 millions de dollars, destinée à financer les opérations contre le Viet-Minh.

M. Marcel Plaisant a donné une analyse succincte des accords hispano-américains conclus le 28 septembre au Palais de Santa-Cruz : il est essentiel que la commission ait connaissance de la substance de ces accords et de leur incidence sur la position des Alliés dans l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord.

• M. Marcel Plaisant a rendu compte des déclarations qu'il a reçues de M. Voizard, Résident général en Tunisie, avant qu'il ne prenne possession de son poste.

L'exposé du Président a été suivi d'un débat contradictoire auquel ont pris part notamment : M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre, MM. Pinton, Léo Hamon, Gabriel Puaux et Commin.

A la suite des explications données par M. Pinton sur le retrait de la question de la Sarre de l'ordre du jour du Conseil de l'Europe, celui-ci a été invité à faire un rapport plus complet de la question sarroise à la prochaine réunion.

La commission, soucieuse de connaître avec exactitude la position du Gouvernement vis-à-vis de la Communauté politique européenne, a chargé son Président de demander au Ministre des Affaires Etrangères quelles ont été les instructions données

au représentant de la France à la Conférence de Rome et quelle est l'attitude qu'adoptera la délégation française à la prochaine Conférence de La Haye.

La commission a chargé également son Président de demander communication des accords hispano-américains du 28 septembre.

## AGRICULTURE

**Mercredi 7 octobre 1953.** — *Présidence de M. Dulin, président.*  
— En raison de l'absence du rapporteur, la commission a reporté à sa prochaine séance l'examen du projet de rapport de M. Darmanthé sur la proposition de loi (n° 209, année 1953) tendant à modifier l'article 56 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 modifiée, relatif à la conversion du métayage en fermage.

Elle a ensuite, après un bref échange de vues, désigné M. Durieux comme rapporteur du projet de loi (n° 418, année 1953) relatif à la fabrication des pâtes alimentaires.

Le Président a, par ailleurs, exposé à ses collègues l'évolution de la situation agricole au cours des récents mois et a évoqué les difficultés que connaît le monde agricole par suite, notamment, de la forte baisse des cours de certains produits agricoles. Après un échange de vues d'ordre général sur cette question, la commission a adopté la motion suivante, qu'elle a chargé son Bureau de présenter au Président du Conseil et au Ministre des Finances et des Affaires Economiques :

« La commission sénatoriale de l'agriculture, après avoir entendu l'exposé de son Président sur la situation agricole du pays, ainsi que les observations présentées par les commissaires,

« Soucieuse du malaise profond qui règne dans les milieux agricoles,

« Constate que les expériences de baisse renouvelées n'ont eu pour résultat que d'aggraver l'écart entre les prix des produits industriels et ceux des produits agricoles,

« Qu'en outre, l'effondrement des cours de certains produits agricoles n'a pas été suivi d'une baisse équivalente au stade de la consommation,

« Qu'il en résulte que la situation de trésorerie des agriculteurs s'est considérablement aggravée et qu'il est à craindre que les jeunes agriculteurs, qui ont mis tous leurs espoirs et leurs crédits dans la modernisation, ne soient pas en mesure de faire face aux échéances des prêts consentis par les Caisses de crédit agricole,

« La commission, consciente de la gravité de cette situation et de ses conséquences, appelle solennellement l'attention du Gouvernement et lui demande de prendre, immédiatement, toutes les mesures qui s'imposent.

« Elle adresse aux paysans de France l'assurance de toute sa sollicitude. »

Sur la proposition de M. Dulin, les commissaires ont ensuite constitué un certain nombre de groupes de travail spécialisés, qui ont reçu mandat d'étudier l'aspect agricole des décrets pris en vertu de la loi du 11 juillet 1953 portant redressement économique et financier, et d'en rendre compte à la commission.

## FINANCES

**Mercredi 7 octobre 1953.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu un exposé de son Rapporteur général, M. Jean Berthoin, sur l'exécution du budget de 1953, la situation de la Trésorerie et les perspectives pour l'année 1954. Sur ce dernier point, il a souligné que la réalisation de l'équilibre budgétaire poserait encore le problème d'un découvert de l'ordre de 700 milliards. Il a traité également la question du commerce extérieur et celle de l'évolution des prix. Ces deux points ont particulièrement retenu l'attention de la commission, qui a procédé à un échange de vues à leur sujet. Elle a, notamment, reconnu le poids excessif que fait peser sur l'économie nationale un système de distribution abusivement complexe et un système de protection excessif des entreprises les moins rentables.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,  
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Mercredi 7 octobre 1953.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a, tout d'abord, procédé à des désignations de rapporteurs.

Ont ainsi été nommés rapporteurs :

— M. Beauvais, de la proposition de loi (n° 410, année 1953) tendant à constater la nullité de l'acte dit « loi n° 2525 du 26 juin 1941 » réglementant l'exercice de la profession d'avocat et la discipline du barreau et de l'acte dit « loi n° 2691 du 26 juin 1941 » instituant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat ;

— M. Périquier, du projet de loi (n° 411, année 1953) relatif aux membres des tribunaux de commerce ;

— M. Rabouin, de la proposition de loi (n° 412, année 1953) sur les donations, legs et fondations faits à l'Etat, aux départements, communes, établissements publics et associations reconnues d'utilité publique ;

— M. Giacomoni, du projet de loi (n° 413, année 1953) portant création d'une troisième justice de paix à Nice ;

— M. Kalb, de la proposition de loi (n° 415, année 1953) tendant à compléter l'article 13 de la loi du 28 pluviôse an VIII relatif aux fonctions exercées par le maire en tant qu'officier d'état civil.

Après avoir entendu une communication de son Président sur le projet de décret relatif à la réorganisation administrative des services de la justice, la commission a chargé certains de ses membres d'étudier les dispositions des décrets pris en application de la loi du 11 juillet 1953 qui relèvent de sa compétence.

Pour ce faire, ces textes ont été groupés en différentes catégories, chaque catégorie comprenant toutes les questions pouvant se rattacher à une même matière et étant étudiée par un même commissaire, selon la ventilation suivante :

— propriété commerciale, location-gérance de fonds de commerce (M. Biatarana) ;

- ententes professionnelles (M. Bardon-Damarzid) ;
- privilèges, nantissement et hypothèques (M. Jozeau-Marigné) ;
- crédit différé (M. Delalande) ;
- sociétés (M. Molle) ;
- commerce (M. Vauthier) ;
- brevets d'invention (M. Marceilhacy) ;
- loyers (M. Boivin-Champeaux) ;
- organisation judiciaire (M. Hauriou) ;

La commission a, en outre, décidé de demander le renvoi pour avis des deux textes suivants :

— projet de loi (n° 398, année 1953) tendant à la révision des articles 9 (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> alinéas), 11 (1<sup>er</sup> alinéa), 12, 14 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas), 20, 22 (1<sup>re</sup> phrase), 45 (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> alinéas), 49 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas), 50 (2<sup>e</sup> alinéa) et 52 (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> alinéas) de la Constitution, dont la commission du suffrage universel est saisie au fond ;

— proposition de loi (n° 426, année 1953) modifiant les dispositions du Livre premier du Code du Travail, relatives au reçu pour solde de tout compte, dont la commission du travail est saisie au fond.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 8 octobre 1953.** — *Présidence de M. Longchambon, président.* — La commission a commencé l'examen du projet de loi (n° 381, année 1953) portant fixation du tarif des droits de douane d'importation, dont elle a décidé de se saisir pour avis.

Elle a ensuite procédé à un échange de vues sur l'organisation de son programme de travail auquel elle a inscrit notamment le problème des investissements dans le budget de 1954 et l'examen des décrets pris par le Gouvernement dans le cadre de la loi du 11 juillet 1953 portant redressement économique et financier, relevant de sa compétence.